

SERVICES OFFERTS

- soins infirmiers *
- psychosociaux
- ergothérapie et physiothérapie
- inhalothérapie *
- médicaux *
- nutrition
- soins palliatifs
- assistance personnelle (aide à l'hygiène, à la médication, aide à se vêtir, etc.) *
- soutien aux proches aidants (répit)

* Les services sont offerts 24/7 selon certaines conditions.

Ces services peuvent être offerts en collaboration avec des partenaires du CISSS de Chaudière-Appalaches qui font partie du Réseau de services intégrés aux personnes adultes :

- résidences privées pour aînés
- entreprises d'économie sociale en aide à domicile
- organismes communautaires
- pharmacies de votre communauté



RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples informations, communiquez avec le 811 ou contactez le CLSC de votre secteur :

- **CLSC d'Adstock**
52, rue du Parc
Adstock (Québec) G0N 1S0
Téléphone : 418 422-2024
- **CLSC d'East-Broughton**
763, 10^e Avenue Nord
East Broughton (Québec) G0N 1H0
Téléphone : 418 427-2015
- **CLSC de Disraeli**
245, rue Montcalm
Disraeli (Québec) G0N 1E0
Téléphone : 418 449-3513
- **CLSC de Thetford Mines**
17, rue Notre-Dame Ouest, bureau 100
Thetford Mines (Québec) G6G 1J1
Téléphone : 418 338-3511

Info ressources communautaires : 211
Urgence-Détresse : 1 866 277-3553

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 

www.ciasss-ca.gouv.qc.ca



SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

COM-2017-212

Québec 

- Informer dès que possible votre intervenant du CLSC si vous devez vous absenter lorsqu'une visite est prévue.
- Coopérer aux soins et services dans la mesure de vos capacités.
- S'abstenir de fumer lors de la visite de l'intervenant.
- Se procurer le matériel nécessaire aux soins non fourni par le CLSC.
- S'engager à respecter les règles de l'établissement concernant la sécurité des intervenants.

PERSONNES ADMISSIBLES

À la suite de l'évaluation d'un professionnel du CLSC.

Celles ayant une incapacité à se déplacer à l'extérieur de leur domicile pour des raisons telles que la convalescence, une phase aiguë d'une maladie, une perte de mobilité ou une cécité.

Dès que votre condition de santé sera améliorée, vous serez orienté vers les services en CLSC.

PERSONNES NON ADMISSIBLES

- Celles dont la convalescence est terminée.
- Celles qui sont capables de participer à des activités sociales à l'extérieur, de faire leurs emplettes ou d'aller chez le coiffeur.
- Celles qui ont une voiture ou qui peuvent utiliser soit le transport public, adapté, collectif ou un transport privé (quelqu'un peut vous conduire).

NOTE

L'âge avancé, l'absence de moyen de transport, le refus de sortir à l'extérieur durant la période hivernale ou une lettre de recommandation du médecin ne sont pas reconnus comme des raisons permettant d'obtenir des services à domicile.

LA SÉCURITÉ, AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Lors de la visite de l'intervenant, nous vous demandons :

- D'isoler temporairement votre animal domestique afin d'assurer la propreté et la sécurité nécessaire à la dispensation des soins.
- De dégager et rendre sécuritaire votre stationnement, vos escaliers extérieurs et votre seuil de porte en période hivernale.
- De vous assurer que votre numéro civique soit toujours visible.



Les services à domicile ont pour but de maintenir la personne dans son milieu de vie naturel tout en la soutenant dans son désir de mener une **vie autonome.**